

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-049

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Approbation des orientations et principes du schéma directeur vélo.

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Bayonne est pleinement mobilisée dans le développement des mobilités actives avec pour ambition de répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique mais également aux enjeux de santé.

Dans cette perspective, elle a initié en 2019 un projet de "schéma directeur vélo". Il s'agit d'une part, d'accompagner de manière encore plus volontariste le développement de la pratique du vélo, en particulier celle du quotidien. Il s'agit d'autre part, de définir les grands objectifs en coordination avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, ses communes membres, en prenant en compte des documents cadres tels que le plan vélo intercommunal de 2014 ou le Plan de Mobilités Pays Basque Adour de 2021.

Ce dernier document concerne 161 communes et propose une vision globale des mobilités alliant la réduction du trafic automobile, l'usage renforcé des transports en commun ainsi que les mobilités actives dont une augmentation de la part modale du vélo de 1 à 8% d'ici 2030.

Les aménagements ambitieux réalisés depuis le début du mandat sur Bayonne ont donc été mis en œuvre en respectant ces objectifs avec une participation systématique des associations locales d'usagers des mobilités actives.

Ils représentent la création de :

- 9 km de pistes cyclables sur des axes structurants à trafic important ;
- 32 km de zones 30 ou zones de rencontre ;
- 176 places de stationnement vélo sous abris ;
- 350 supports vélo ajoutés aux 450 existants.

Ces projets expliquent de ce fait la belle évolution des résultats de l'enquête du baromètre des villes cyclables pour Bayonne entre 2019 et 2021.

Au vu de ces éléments, il est proposé aujourd'hui de statuer sur un document stratégique et structurant pour les prochaines années afin de maintenir une même ambition en faveur des mobilités actives.

Celui-ci rappelle les grands enjeux et dresse un état des lieux. Il s'articule autour de plusieurs grands objectifs en matière d'aménagements et principes à fixer :

- validation du plan vélo « projeté » sur un principe de ville cyclable apaisée en accord avec le futur itinéraire cyclable du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour ;
- finalisation de la création d'un maillage de voiries cyclables sécurisées dont la majeure partie sur des voies départementales ;
- apaisement général des vitesses avec la proposition dès 2024 d'appliquer une zone 30 km/h sur tout le territoire Bayonnais sauf sur les axes structurants ;
- développement encore plus important de l'offre en stationnement sécurisé pour le vélo ;
- application d'un principe de secteurs d'études à objectif de baisse de trafic dans des zones où le seuil est proche de 4 000 véhicules/jour ;
- renforcement encore plus important de la communication auprès des publics scolaires prioritairement mais aussi la participation des usagers des mobilités actives aux actions de la Ville de Bayonne en créant notamment une commission extramunicipale en faveur des mobilités actives.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les orientations et préconisations du schéma directeur vélo explicitées dans le document ci-annexé.

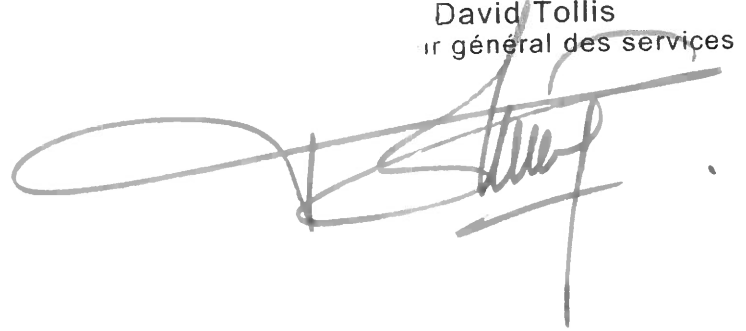
Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat)

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



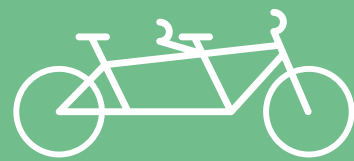
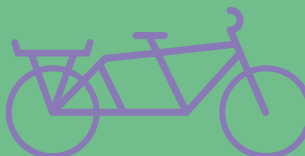


SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

LE VÉLO PREND SA PLACE À BAYONNE



TXIRRINDULAK TOKIA
HARTZEN DU BAIONAN

ÉDITO

La Ville de Bayonne est pleinement mobilisée dans le développement des mobilités actives, avec pour ambition de répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique, mais aussi de santé publique.

Dans cette perspective, notre collectivité s'est engagée, dès 2019, dans un projet de "Schéma directeur municipal Vélo" afin d'accompagner de manière encore plus volontariste le développement de la pratique du vélo, en particulier celle du quotidien. Le but est également de répondre aux grands objectifs du Plan de Mobilité Pays Basque-Adour qui propose une vision globale des façons de se déplacer, alliant réduction du trafic automobile, usage renforcé des transports en commun et des mobilités actives, dont une augmentation de la part modale du vélo de 1 à 8%, d'ici 2030.

Comme rappelé dans le présent document, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés ces dernières années, tant en matière d'infrastructure cyclable que de stationnement. Ce schéma a ainsi un triple objectif : confirmer notre volonté de faire de Bayonne une ville cyclable « 100% apaisée » (par le renforcement du maillage des voiries cyclables et un apaisement des vitesses encore plus ambitieux) ; continuer à travailler à une ville sûre pour le stationnement du vélo, en renforçant l'offre répartie dans tous les quartiers ; développer une stratégie de sensibilisation de tous les publics aux mobilités actives, et notamment les scolaires.

Les conditions sont ainsi réunies pour inscrire dans la durée la culture du vélo dans notre ville, aux côtés des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires. Continuons à être ambitieux pour les mobilités douces !

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne
Président de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque



Mugikortasun aktiboen garapenean arrunt murgildua da Baiona Hiria, trantsizio ekologiko eta energetiko erronkei, bai eta osasun publikokoei erantzuteko xedeari erantzuteko.

Ikuspegi honi jarraikiz, « Bizikleta eskema nagusi » egitasmo bat abian ezarri du gure kolektibitateak 2019az gerostik, bizikletaren praktika, eta bereziki egunerokoa, molde anitzez boluntaristagoan bultzatzeko asmoz. Autoen trafikoa eta garraio publikoen eta mugikortasun aktiboen erabilpen azkarrago bat, bizikletaren zati modala %1etik 8ra pasaraziz hemendik 2030era, uztartzen dituen joan-etorriak egiteko beste molde batez egiteko ikuspegi orokor bat proposatzen duen Euskal Herria-Aturri Mugikortasun Planaren helburu handiei erantzutea du xede ere.

Dokumentu honetan oroitarazia den bezala, hainbat antolaketa burutuak izan dira azken urte hauetan, bizikleta azpiegitura arloan bezainbat aparkalekukoan ere. Helburu hirukoitza du eskema honek honela : « %100 lasaitua » den bizikleta hiria bilakaraztea Baiona (bizikleta bideen saretearen azkartzea eta abiaduraren apaltze handiago baten bidez); bizikletak molde seguruagoan aparkatzeko hiria lantzen segitzea, auzotegi guzietan banatu eskaintza azkartuz; pubilko guziak, eta, besteak beste eskoletakoak, mugikortasun aktibo guziei sentiberatzeko estrategia garatzea.

Baldintzak horrela bilduak dira bizikletaren kultura epe luzera sarrarazteko gure hirian, biztanle, elkarte eta partaide guzien ondoan. Nahikeria handiena erakusten segi dezagun mugikortasun ez tien alde!

Jean-René Etchegaray
Baionako Auzapeza
Euskal Hirigune
Elkargoko
Lehendakaria



Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 11/04/2023



Arceaux de stationnement ↗



Pistes cyclables ↗



↖ Piste cyclable place de la Liberté



↖ Abri vélo



↗ Voie partagée



↖ Piste cyclable bord d'Adour



↖ Double sens cyclable quai de Lesseps



↖ Cyclistes en bord de Nive sur le chemin de halage

UNE RÉPONSE AUX GRANDS ENJEUX

UN CONSTAT EN CHIFFRES

Objectifs 2030
inscrits dans le
Plan de Mobilité
Pays basque-Adour

52%
des déplacements
réalisés en voiture

contre

76,6%
aujourd'hui

Augmenter les
pratiques cyclables
pour les porter à
hauteur de

8%

Le vélo
représente
seulement

1,8%

des déplacements
sur notre territoire,

alors que **75%**
de nos
déplacements
font moins
de 5 km.

La
sédentarité
est considérée
comme la **4^{ème}**
cause de mortalité
en France.

Les jeunes
ont perdu **25%**
de leurs **capacités
cardiorespiratoires**
en **40 ans** et les
cas de **surpoids**
et de **problèmes
cardiaques**
augmentent.

Le coût de la voiture
est évalué à

6000€/an

et ne cesse
d'augmenter pour
devenir un poste
aussi important que
le logement ou
l'alimentation.

68%

des déplacements
de 2 à 3 km se font
en voiture alors que
le **potentiel de
déplacement d'un
cycliste moyen** est de

5km

(10 km avec un vélo à
assistance électrique
VAE)

12min

en moyenne pour
faire un trajet de
3km en vélo le
matin en ville,

27min

pour le même trajet **en voiture**
avec difficulté de stationner



La Ville de Bayonne a amorcé une stratégie d'envergure en faveur des modes de déplacements actifs. Face aux enjeux écologiques, économiques et de santé, le vélo se place comme une solution abordable, efficace et globale.

POURQUOI UTILISER LE VÉLO ?

- › intégrer une activité physique quotidienne
- › choisir un mode de déplacement silencieux et neutre en matière d'émissions de polluants
- › peu onéreux, il peut être accessible à de nombreux publics
- › un moyen complémentaire à d'autres modes de déplacements

Le plan ambitieux de développement du vélo, engagé par la Ville depuis 2019, a notamment permis de mettre en place des évolutions et équipements notables. Mais cette stratégie doit concerner toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Ainsi, la Ville de Bayonne souhaite cibler particulièrement les collégiennes, les collégiens, lycéennes et lycéens qui délaissent encore trop souvent le vélo pour privilégier le scooter.

« Nous souhaitons développer la culture vélo à Bayonne la culture à vélo à Bayonne pour toutes et tous et plus particulièrement pour les jeunes générations, car le vélo, utilisé tous les jours dans un réseau jalonné, sécurisé et entretenu, représente la meilleure réponse écologique, santé et économique. »

Loïc Corrége, adjoint en charge des déplacements, de la ville cyclable et du stationnement

Source : Plan de déplacements, Pays Basque Adour Fév 2020 /
Syndicat des Mobilités Pays basque - Adour

Le saviez-vous ?

En cours de l'année 2023 et en partenariat avec les communes, le Syndicat des Mobilités installera un référentiel de jalonnement cyclable intercommunal ! Chaque piste cyclable constituant le réseau cyclable structurant via son numéro et sa couleur et à l'entrée de chaque piste des informations essentielles : des temps de trajet, des itinéraires entre quartiers, vers une autre ville ou des points d'intérêts.

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

PÔLE VÉLO
GARE DE BAYONNE

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

LA PLACE
DU VÉLO
À BAYONNE

VILLE 100%
ACCESSIBLE
À VÉLO

INTERMODALITÉ

STATIONNEMENT
SÉCURISÉ

ÉQUIPEMENT
RÉPARATION
VÉLO



ASSOCIATIONS
PROVÉLO

AIDES
À L'ACHAT
DE VÉLOS



VILLE
APAISEE

VÉLOGISTIQUE

STATIONNEMENT
SÉCURISÉ



STATIONNEMENT
SÉCURISÉ



VÉLOROUTES ET
VOIES VERTES

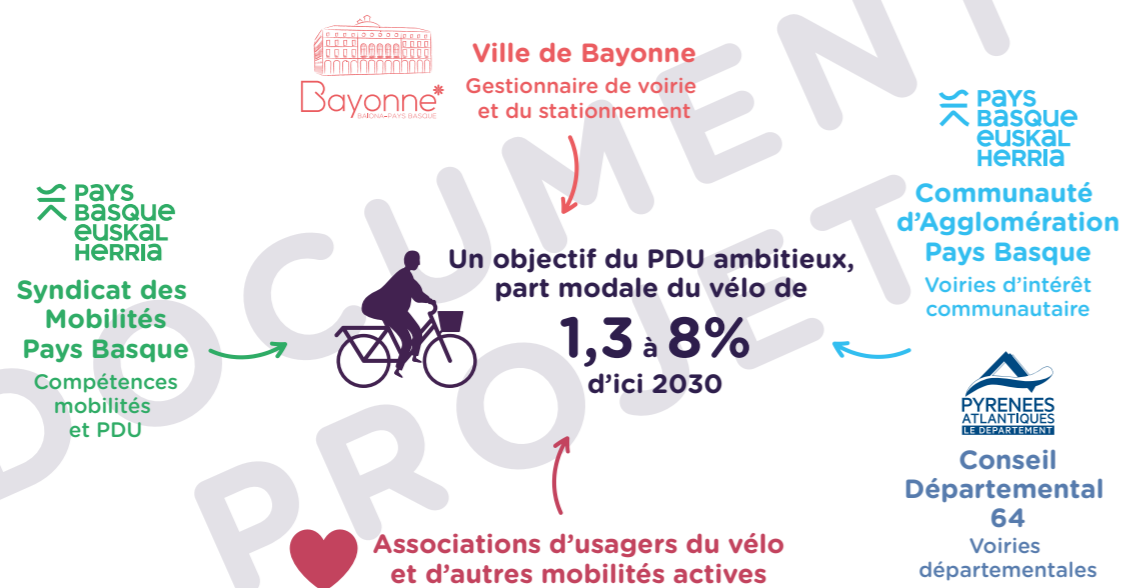
VÉLOROUTES ET
VOIES VERTES

LE PLAN DE MOBILITÉ

Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour a élaboré un Plan de Mobilité (PdM).

« Le plan de mobilité détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Il vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. »



En outre, le Plan de Mobilité vise à assurer :

- 1 L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.
- 2 Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, notamment l'amélioration de l'accès aux services de mobilité des habitantes et habitants des territoires moins denses ou ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ainsi que des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite.
- 3 L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport.
- 4 La diminution du trafic automobile et le développement des usages partagés des véhicules terrestres à moteur.
- 5 Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied.

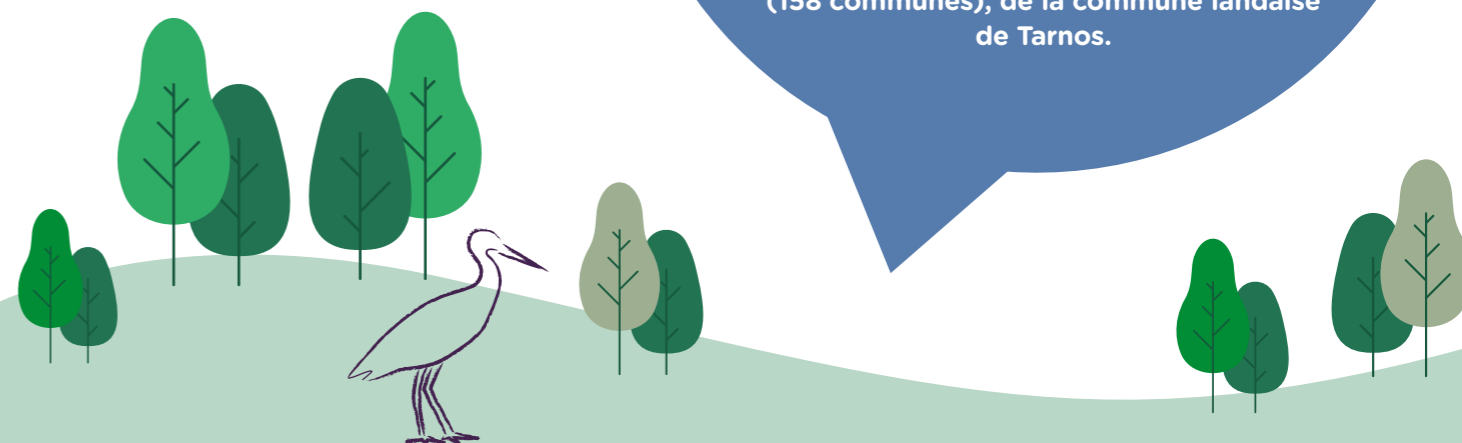
Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

- 6 L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, y compris les infrastructures routières nationales et départementales, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport et des mesures d'information sur la circulation.
- 7 L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs publics de stationnement.
- 8 L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales et des particuliers, en mettant en cohérence les horaires de livraison et les poids et dimensions des véhicules de livraison.
- 9 L'amélioration des mobilités quotidiennes des personnels des entreprises et des collectivités publiques en incitant ces divers employeurs, notamment dans le cadre d'un plan de mobilité employeur.
- 9 bis L'amélioration des mobilités quotidiennes des élèves et des personnels des établissements scolaires, en incitant ces établissements à encourager et faciliter l'usage des transports en commun et le recours au covoiturage, aux autres mobilités partagées et aux mobilités actives.
- 9 ter L'amélioration des conditions de franchissement des passages à niveau, notamment pour les cyclistes, les piétons et les véhicules de transport scolaire.
- 10 L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements, incluant sur option le stationnement en périphérie et favorisant l'utilisation des transports collectifs par les familles et les groupes.
- 11 La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ainsi que la localisation du réseau de ravitaillement à carburant alternatif.



Le saviez-vous ?

Le périmètre territorial du PdM comprend 161 communes et environ 325 000 habitants et s'étend sur 3 087 km². Le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour exerce la compétence « mobilité », par délégation et pour le compte de la CAPB et de la commune landaise de Tarnos, Saint-Martin-de-Seignanx et Ondres. Pour ce PdM, le territoire de compétence du SMPBA est constitué du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (158 communes), de la commune landaise de Tarnos.



ÉTAT DES LIEUX DES AMÉNAGEMENTS VÉLO

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

LA SITUATION EN 2019

- › Plus de 40 kilomètres de bandes ou pistes cyclables aménagés comme les avenues du Capitaine Resplandy, Moynac, Camille Delvaile ou le Chemin de Pinède dont 22,5 km en site propre
- › 9 kilomètres de double-sens cyclables dans le cadre de la mise en place de zones 30 ou de zones de rencontre.
- › 32 kilomètres de zone 30 ou zone de rencontre
- › 18 kilomètres d'aire piétonne ou voies vertes
- › 25 carrefours à feux équipés de cédez-le-passage cycliste pour leur permettre notamment de tourner à droite sans attendre le feu vert
- › 450 supports vélo, 64 places dans les parkings en ouvrage, création d'un premier abris vélo sécurisé de 38 places sur le parking De Gaule

2021 / 2022

- › Création de plus de 6 km de pistes cyclables sur 3 itinéraires (entre le plateau du Prissé et l'avenue Resplandy, entre le plateau de Saint-Etienne et les Allées Marines, entre les Hauts de Sainte-Croix et la passerelle du pont ferroviaire Charles Vaillant)
- › Pose de 350 supports vélos supplémentaires
- › Création de 5 nouveaux abris-vélo de 12 à 38 places
- › Création d'une piste cyclable sur l'avenue Louis de Foix et d'une piste cyclable montante rue Maubec vers le carrefour Matras le long de la ligne T2 du Tram'bus

LES ÉVOLUTIONS PRÉVUES À PARTIR DE 2023

- › Extension de la piste cyclable jusqu'à la Clinique Belharra et Saint-Pierre-d'Irube
- › Création d'une piste cyclable entre le carrefour Saint-Léon et le Giratoire de Maignon, le long de la ligne T2 du Tram'bus

Il restera les 15 km de pistes cyclables à aménager pour obtenir un réseau entièrement sécurisé, avec en priorité :

- › Positionnement d'espaces de réparation vélo et création d'une pôle vélo à la gare de Bayonne (SMPBA) : un espace de réparation, services et stationnement vélo.
- › Des projets de voie verte reliant le pont rouge au hameau St Bernard et de piste cyclable entre l'avenue Maréchal Soult et les Allées Marines
- › Création d'une piste cyclable entre les quartiers Maracq et Beyris

2019

au-delà de 2023

L'ÉVOLUTION EN 2020

- › élargissement d'une zone 30 au centre-ville
- › 6 km de pistes cyclables provisoires testées sur des axes structurants



Le saviez-vous ?

Le site baromètre des villes cyclables a attribué une amélioration ressentie à la Ville de Bayonne de +25% entre 2019 et 2021.

FOCUS SUR LE STATIONNEMENT À VÉLO

Pouvoir sécuriser son vélo est un enjeu important des évolutions des comportements Bayonne. Ainsi la Ville a mis à disposition un grand nombre de solutions partout dans la ville.

LES SUPPORTS À VÉLOS

Pensés pour stabiliser et attacher son vélo, vous en trouverez 800 répartis dans tous les quartiers pour vos arrêts quotidiens : carrefours, quais, musées, médiathèques, zones commerciales, université, lycées, collèges...

ABRIS À VÉLOS SÉCURISÉS

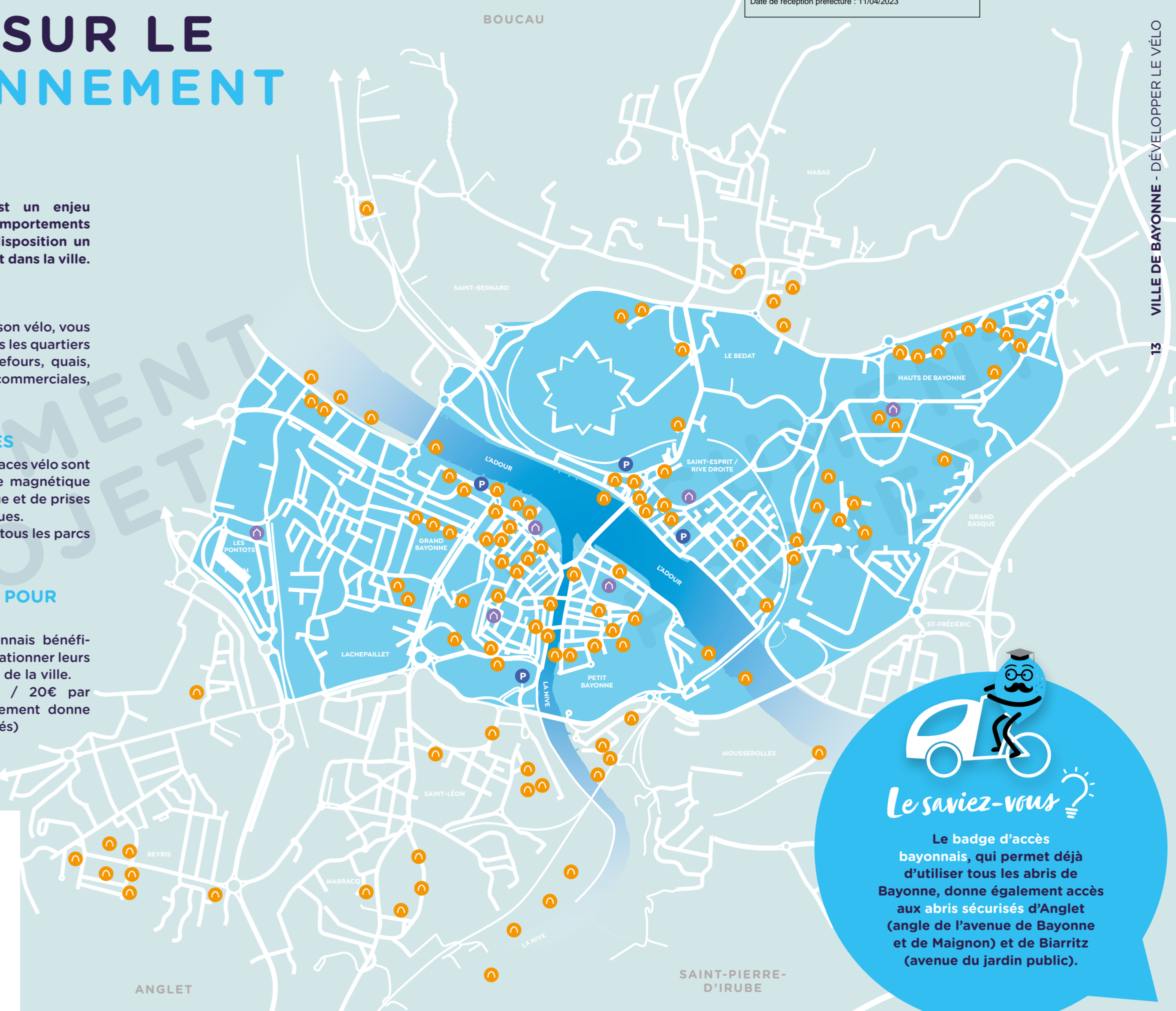
6 Abris vélos sécurisés de 12 à 38 places vélo sont accessibles au moyen d'un badge magnétique et équipé d'une pompe de gonflage et de prises électriques pour les vélos électriques. Abonnement 15€/an, valable pour tous les parcs vélos de la ville

PARKINGS SOUTERRAINS POUR LES RÉSIDENTS

Les résidentes et résidents Bayonnais bénéficient de tarifs préférentiels pour stationner leurs vélos dans les 6 parkings couverts de la ville. Abonnement 10€ par trimestre / 20€ par semestre / 40€ par an (l'abonnement donne également accès aux abris sécurisés)

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

TARNOS



LÉGENDE

-  Abris à vélo > sur abonnement, détails sur bayonne.fr
-  Supports vélo
-  Parkings voiture et vélo
-  Zone 30km/h



Le saviez-vous ?

Le badge d'accès bayonnais, qui permet déjà d'utiliser tous les abris de Bayonne, donne également accès aux abris sécurisés d'Anglet (angle de l'avenue de Bayonne et de Maignon) et de Biarritz (avenue du jardin public).

FOCUS SUR LE MAILLAGE DES VOIES

Il existe plusieurs types de voies cyclables qui se déploient sur le territoire en fonction de l'environnement direct. L'objectif de la Ville est de faire en sorte que ces différents types de voies s'entremêlent naturellement afin de créer un maillage sécurisé et adapté, sans discontinuité.

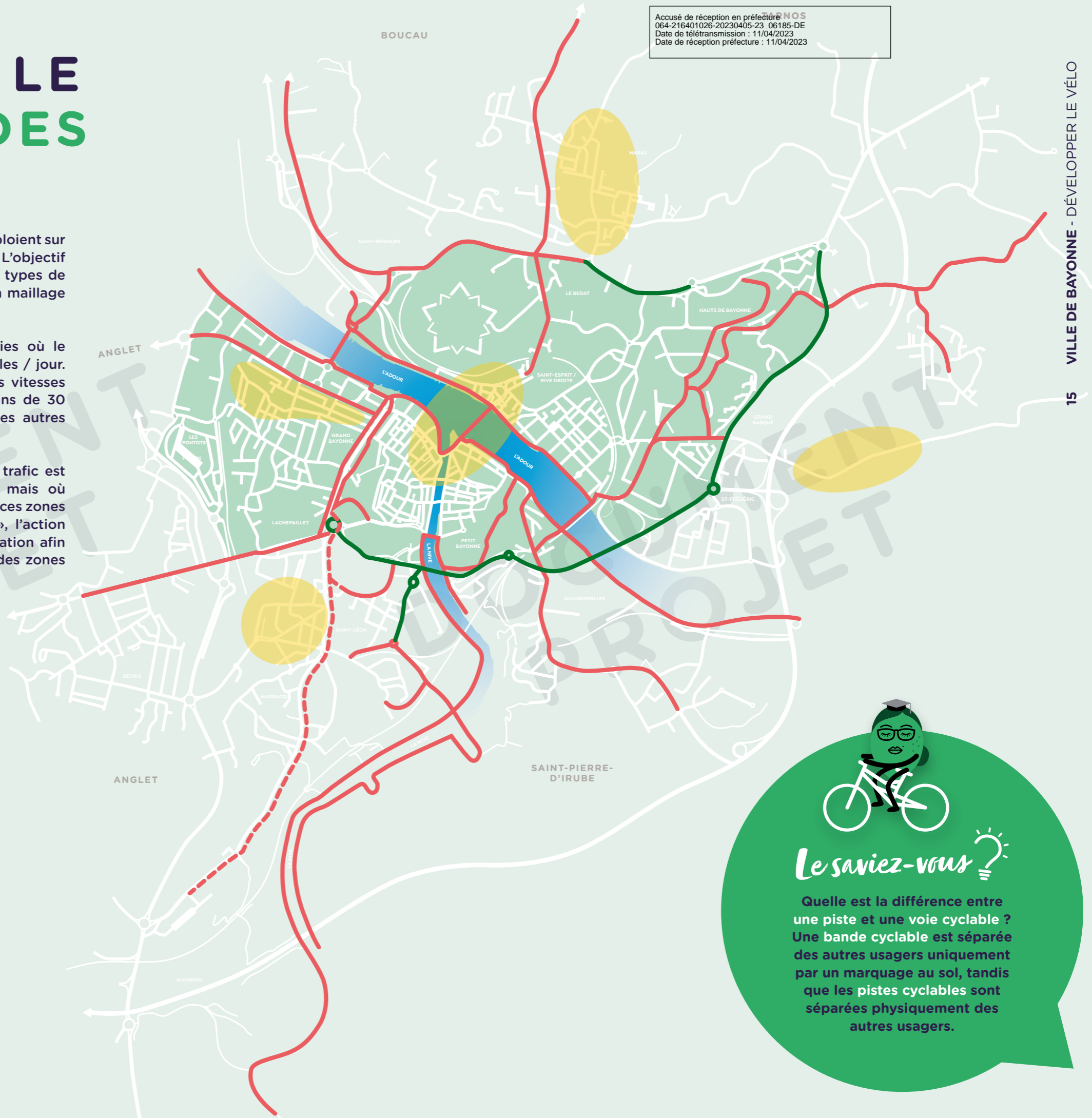
Les pistes cyclables sont déployées sur des voies où le nombre de véhicules est supérieur à 4000 véhicules / jour. Sur des axes à plus faible fréquentation et où les vitesses pratiquées par des véhicules sont réduites à moins de 30 km/h, les cyclistes partagent la chaussée avec les autres véhicules.

Un travail particulier est mené sur les axes où le trafic est légèrement supérieur à 4000 véhicules / jour, mais où l'emprise est insuffisante pour créer une piste. Pour ces zones appelées "zones d'études pour baisse du trafic", l'action portera sur une modification du schéma de circulation afin de diminuer le trafic quotidien et donc proposer des zones de partage de la chaussée.

Globalement, la Ville souhaite développer les dispositifs des Zones 30 (zone affectée à la circulation de tous les usagers où la vitesse est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception) ou zones de Rencontre (les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h).

LÉGENDE

- Pistes cyclables et couloirs partagés
- Pistes cyclables à venir en 2023
- Bandes cyclables
- Zone 30km/h
- Zones d'étude pour baisse du trafic



Accusé de réception en préfecture **NOS**
 064-216401026-20230405-23_06185-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2023
 Date de réception préfecture : 11/04/2023

Le saviez-vous ?

Quelle est la différence entre une piste et une voie cyclable ? Une bande cyclable est séparée des autres usagers uniquement par un marquage au sol, tandis que les pistes cyclables sont séparées physiquement des autres usagers.

PETIT RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE À VÉLO

Ça ne fait jamais de mal !

La Ville de Bayonne réalise auprès du public scolaire des opérations de sensibilisation au code de la route sur les principaux points de vigilance. A l'avenir, ces « Petits rappels du Code de la Route à vélo » seront proposés à tous les usagers du vélo Bayonnais.

1

Lorsque les pistes cyclables sont obligatoires le panneau qui les signale est **de forme ronde**, lorsque les pistes sont conseillées **le panneau est carré**.

2

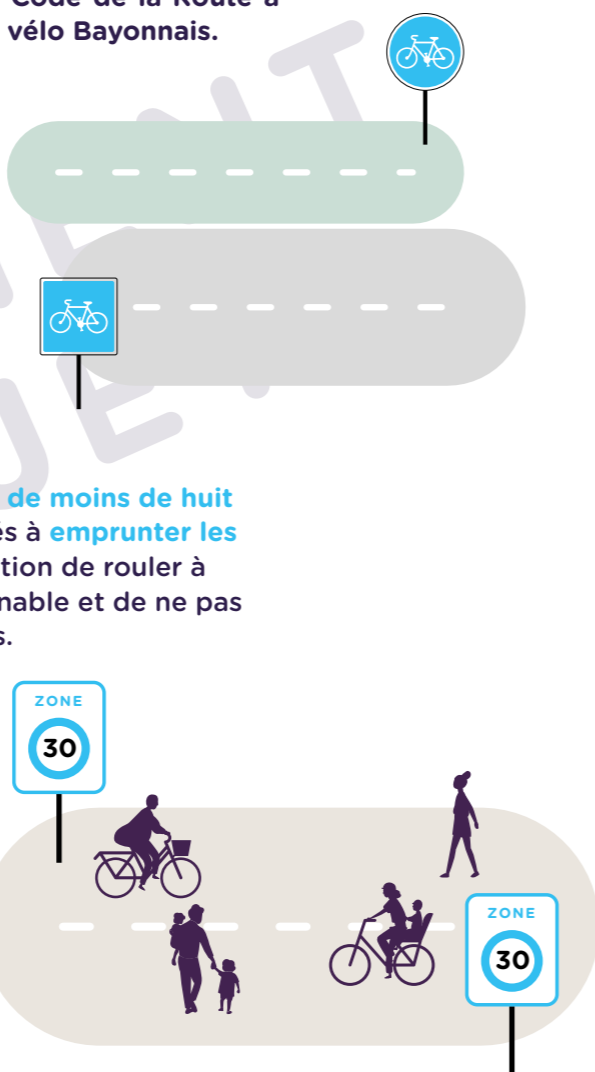
Seuls les **enfants de moins de huit ans** sont autorisés à **emprunter les trottoirs**, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons.

3

Dans les zones 30, les aires piétonnes et les zones de rencontre, les vélos peuvent **circuler dans les deux sens**. Attention, **les piétons y sont prioritaires** ! Règles et sécurité en centre-ville sur le plateau piétonnier : **la circulation des piétons est prioritaire** et la vitesse des véhicules autorisés est limitée à **20 km/h sur le plateau piétonnier**, qui constitue un espace de rencontre au sens du code de la route.

4

À vélo, il est **interdit de porter à l'oreille** tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). **L'usage du téléphone tenu en main** est également interdit.



Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

5

Le Taux d'alcoolémie vaut aussi à vélo !
À partir de 0,25 mg/l d'air expiré, c'est interdit et passible d'une amende



6

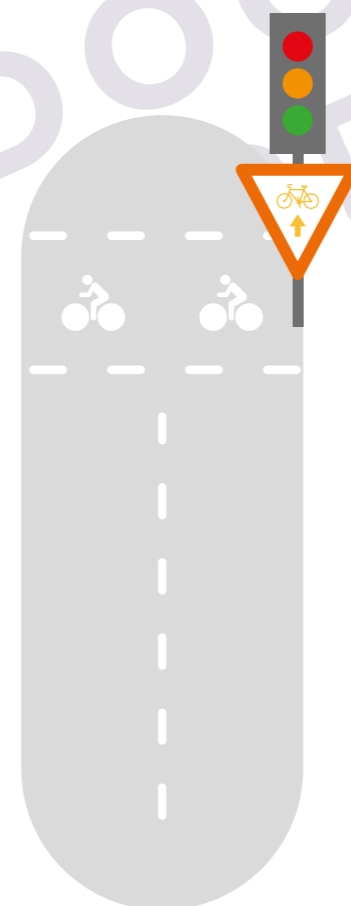
Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou conductrice, passager ou passagère d'un cycle. Il doit bien sûr être attaché. Pour tous les autres, le casque est fortement conseillé pour votre sécurité.



7

Feu rouge : Sans signalisation particulière, c'est la règle générale qui s'applique. Sur certains feux de circulation, des panneaux de signalisation triangulaires permettent aux cyclistes d'aller dans la ou les directions indiquées par les flèches, sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante. Il existe également des feux d'autorisation conditionnelle de franchissement pour les cyclistes.

Enfin, **le sas vélo** est un espace réservé aux cyclistes, en amont d'un feu de signalisation. Il est situé entre la ligne d'arrêt destinée aux autres véhicules et un passage piéton. Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules à moteur pour démarrer en toute sécurité





Les équipements obligatoires :

Le port d'un **gilet rétroréfléchissant certifié** est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.



• Un **avertisseur sonore**.

• Des **catadioptrés** (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

Un **feu avant jaune ou blanc** et un **feu arrière rouge** (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).

• Deux **freins**, avant et arrière.



Pour les automobilistes

- **Stationnement et arrêt interdit** à tous les véhicules sur les **pistes cyclables**
- Pour doubler un cycliste, laisser **1 m** d'espace **en agglomération** et **1,50** hors agglomération.



FOCUS SUR LES PRIORITÉS

La Ville souhaite faire évoluer certains carrefours afin d'intégrer la circulation en vélo et piétonne de manière sécurisée, pratique et continue.



> GIRATOIRE À LA HOLLANDAISE

Le giratoire évolue en 2 cercles concentriques : les véhicules circulent à l'intérieur et cèdent le passage au moment de leur entrée et sortie aux cyclistes de la piste cyclable sur un cercle externe fonctionnant comme un giratoire classique.

- > Système déjà aménagé sur le giratoire Hargous en 2022



Le saviez-vous ?








Aux Pays-Bas ce type de carrefour existe depuis 2006 et a été imaginé pour protéger les cyclistes et les piétons. Un concept qui a aussi déjà séduit certaines villes d'Amérique du Nord.



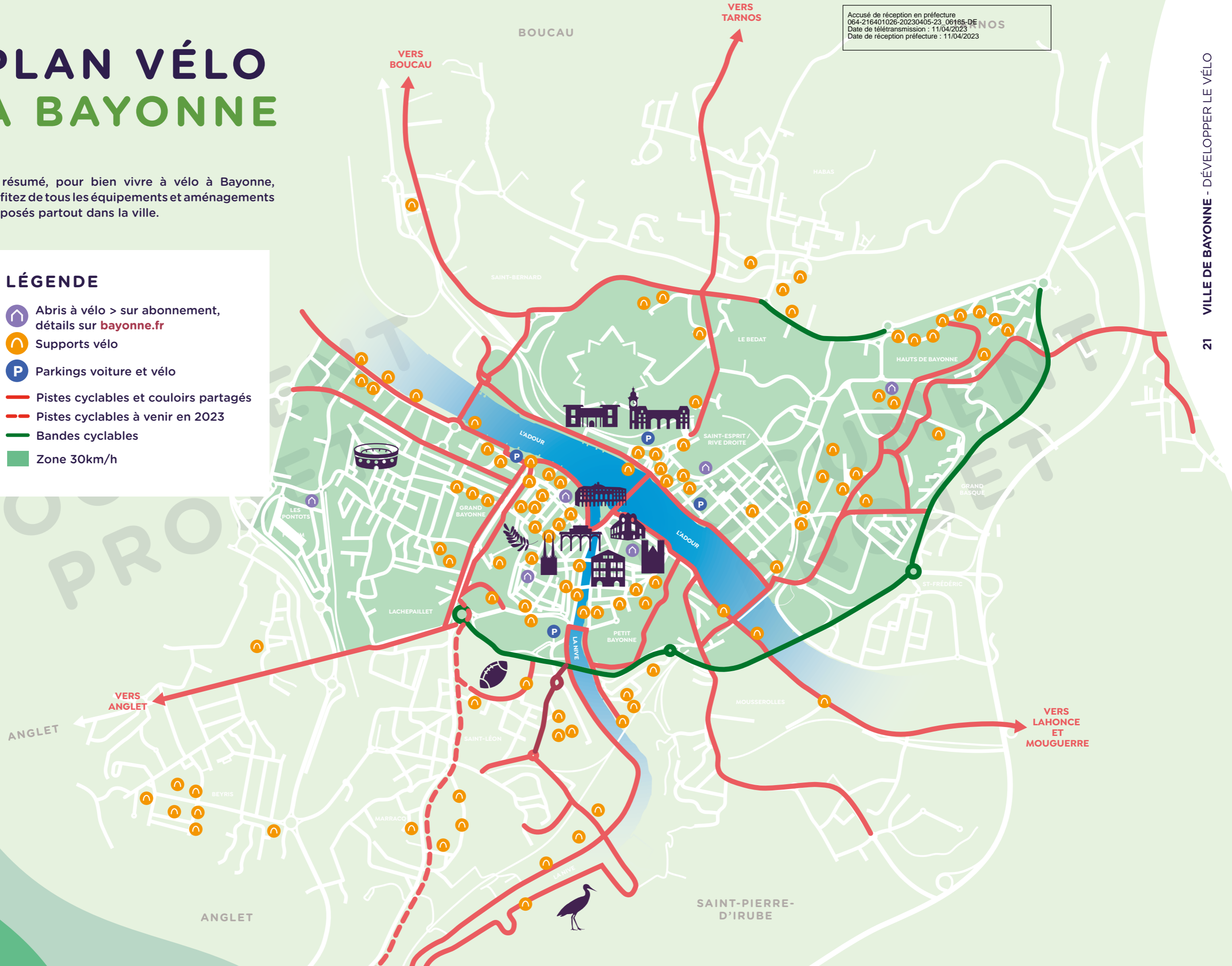
PLAN VÉLO À BAYONNE

En résumé, pour bien vivre à vélo à Bayonne, profitez de tous les équipements et aménagements proposés partout dans la ville.

LÉGENDE

-  Abris à vélo > sur abonnement, détails sur bayonne.fr
-  Supports vélo
-  Parkings voiture et vélo
-  Pistes cyclables et couloirs partagés
-  Pistes cyclables à venir en 2023
-  Bandes cyclables
-  Zone 30km/h

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023



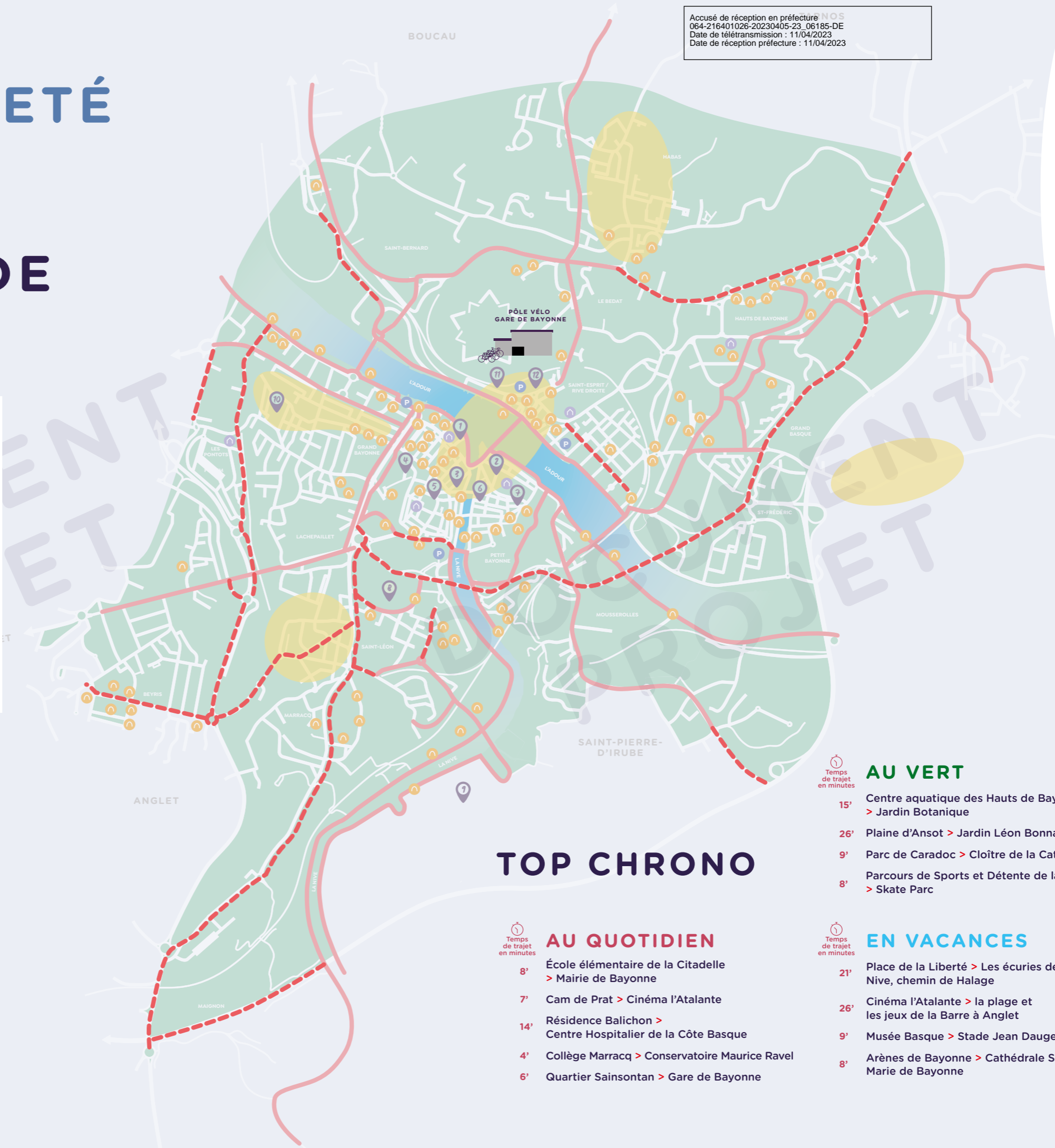
PLAN PROJETÉ DU VÉLO À BAYONNE AU- DELÀ DE 2023

Accusé de réception en préfecture **NOS**
064-216401026-20230405-23_06185-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

LÉGENDE

-  Abris à vélo > sur abonnement, détails sur bayonne.fr
-  Supports vélo
-  Parkings voiture et vélo
-  Pistes cyclables et couloirs partagés
-  Pistes cyclables à venir
-  Bandes cyclables
-  Zone 30km/h
-  Zones d'étude pour baisse du trafic

 MAIRIE THÉÂTRE	 MUSÉE BONNAT-HELLEU	 HALLES	 JARDIN BOTANIQUE
 CATHÉDRALE	 MUSÉE BASQUE	 ÉGLISE SAINT-ANDRÉ	 STADE JEAN DAUGER
 PLAINE D'ANSOT	 ARÈNES	 DIDAM	 GARE

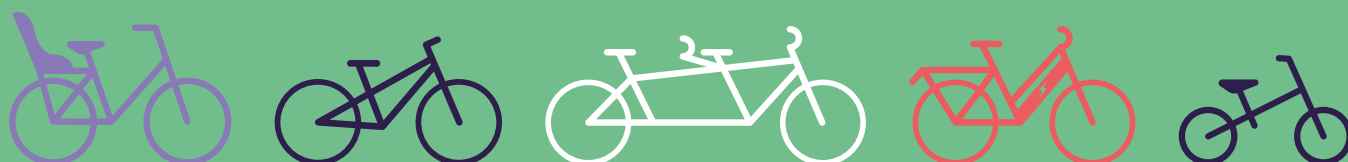


TOP CHRONO

- AU QUOTIDIEN**
- 8' École élémentaire de la Citadelle > Mairie de Bayonne
 - 7' Cam de Prat > Cinéma l'Atalante
 - 14' Résidence Balichon > Centre Hospitalier de la Côte Basque
 - 4' Collège Marracq > Conservatoire Maurice Ravel
 - 6' Quartier Sainstanton > Gare de Bayonne

- AU VERT**
- 15' Centre aquatique des Hauts de Bayonne > Jardin Botanique
 - 26' Plaine d'Ansot > Jardin Léon Bonnat
 - 9' Parc de Caradoc > Cloître de la Cathédrale
 - 8' Parcours de Sports et Détente de la Floride > Skate Parc

- EN VACANCES**
- 21' Place de la Liberté > Les écuries de la Nive, chemin de Halage
 - 26' Cinéma l'Atalante > la plage et les jeux de la Barre à Anglet
 - 9' Musée Basque > Stade Jean Dauger
 - 8' Arènes de Bayonne > Cathédrale Sainte-Marie de Bayonne



Bayonne*

BAIONA-PAYS BASQUE

MAIRIE DE BAYONNE

1 avenue Maréchal Leclerc,
64100 Bayonne
Tél. : +33 5 59 46 60 60

Retrouvez toutes les informations pratiques
et la carte interactive sur notre site

www.bayonne.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds Social Européen
Financement dans le cadre
de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID 19



Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine
et l'Europe agissent ensemble
pour votre territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE
ELKARGOA

